

Diagonales : Photomaton

13-02-2017

Il est interdit de sourire sur les photos des cartes d'identité et des passeports. Le sourire altère en effet la position des yeux, du nez et la bouche, qui sont les trois principaux points du visage utilisés dans les dispositifs internationaux de reconnaissance biométrique.

Rien n'interdit en revanche jusqu'à présent de sourire intérieurement. Mais les progrès de l'imagerie médicale vont bientôt permettre de repérer ceux qui rigolent en secret. S'il fallait un jour arrêter de se marrer in petto, les trois essais qu'autorisent la plupart des cabines photos vont vite se révéler insuffisants.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com